

Registre in-quarto de 94 feuillets; papier vergé; filigrane : cartouche renfermant le mot BAUME. Couverture en parchemin. (Ce registre ne contient que les minutes des délibérations)

1637 (3 février-31 mai). — Fol. 4 v°. Arrivée de six députés du magistrat de Dole venant acquitter le vœu fait au Saint-Suaire pendant le siège, pour la délivrance de la ville. Des commis sont désignés pour aller les visiter ; on tirera le canon à leur arrivée et on leur fera présent de six grands pots de vin (7 février). — Fol. 6. Réception de Dominique Chassignet comme maître-orfèvre (11 février). — Fol. 7 v°. Assistance des gouverneurs à l'office du Saint-Suaire, à Saint-Etienne, en conformité du vœu de 1629 (13 février). - Fol.8. Edit inter disant toute coupe de bois au bois d'Aglans (14 février) — Fol. 10 v°. Lettre des conseillers Buson et Lampinet demandant à conférer avec quelqu'un des gouverneurs « pour le bien commun de la cité et du pays ». Les gouverneurs s'étonnent que les conseillers aient fait cette demande par billet au lieu de s'adresser directement au président. — Rapport du secrétaire envoyé auprès des conseillers : Buson lui a dit que les commis du gouvernement avaient eu avis que trois ou quatre régiments de dragons allemands, étant retournés de Brisach dans cette province pour y hiverner, il était à craindre qu'ils ne se jetassent dans la montagne, comme ils le menaçaient, ce qui amènerait la ruine de toute la province. Le gouvernement fait le possible pour empêcher cette entrée, mais, comme au voisinage de la cité, la rivière est guéable en divers endroits, les conseillers voudraient se concerter avec les gouverneurs sur les mesures à prendre (18 février). — Fol 14. Mesures pour mettre un terme à l'accroissement du prix des denrées. Taxe sur le poisson, la truite 8 gros la livre, le brochet 6 gros, la carpe 4 gros.—Une taxe sera mise également sur les bottes, souliers, selles et harnachements, fers et clous des chevaux, bois et charbon, etc. (21 février). Fol. 15. Passage par la cité annoncé pour le lendemain des troupes de M. de Watteville qui doivent coucher cette nuit à Busy. Ordre est donné aux boulangers, sur avis des conseillers Buson et Lampinet, de cuire 600 pains de trois livres pour les soldats, par crainte qu'à défaut de cette fourniture, ceux-ci ne se jettent dans la montagne (24 février). Fol. 17 v°. Réception de Jean Finot comme citoyen (28 février). — Fol. 22. Publication par l'archevêque du Jubilé général ordonné par le Pape : il commencera le lundi 9 mars et durera quinze jours. Il n'y aura pas d'audience durant ces quinze jours (7 mars).— Fol. 29 v°. Avis de la défaite des troupes du marquis de Conflans au bailliage d'Aval et du dessein qu'ont les Français d'entrer « à main forte » dans cette cité (17 mars). — Fol. 30. Mesures de défense. Décision d'augmenter la levée des soldats à la solde de la cité jusqu'à quatre ou cinq cents, de faire emprunt « d'une bonne somme de deniers », pour s'en servir en cas de nécessité, de faire réparer promptement les brèches du fort Saint-Claude et de Charmont. Achat de poudre à de Loisy. Prescription aux habitants de tenir leurs armes prêtes et assorties de poudre. — Arrivée du marquis de Saint Martin, gouverneur de la province, venant de Bruxelles. Désignation de deux gouverneurs pour l'aller visiter et lui rendre compte des moyens de défense de la cité ; on lui fait présent de six grands pots de vin. — Fol. 30 v°. Rapport des commis envoyés visiter le marquis de Saint-Martin : celui-ci a témoigné beaucoup d'affection pour la cité et a dit avoir apporté un ordre nommant le duc de Lorraine général de toutes les troupes du pays (18 mars) - Fol. 31 v°. Ordonnance portant que nul ne pourra être reçu notaire dans la cité s'il n'a vingt-cinq ans accomplis et n'a fait deux ans de stage chez un notaire (19 mars). — Fol. 32. Réception comme maître chirurgien d'Alexandre Lagrandfemme à condition, qu'en cas de contagion, il consentira à servir à nouveau les pestiférés comme il l'a fait précédemment. — Fol. 33. Requête du duc de Lorraine demandant le passage par la cité pour quatre régiments de cavalerie qu'il envoie au bailliage d'Aval. A la demande des gouverneurs qui signalent que les villages voisins sont ruinés, le duc de Lorraine consent à faire passer ces troupes à plus de quatre lieues de la cité (20 mars). - Fol. 33 v°. Réception de Maurice Euvrard au nombre des notaires de la cité. — Fol. 34. Menaces des Français contre la ville. On portera à six cents le nombre des soldats levés à la solde de la cité, et quant à l'argent, outre celui provenant de la vente des marchandises des marchands français, on empruntera 80000 francs (21 mars). Fol. 36. Nouvelle de la mort de l'empereur Ferdinand II. Un service sera célébré pour le repos de son âme à la cathédrale les dimanche et lundi 29 et 30 mars (27 mars). —Fol. 36. Visite et présent au sieur Kenik, de Fribourg en Suisse, colonel et général du canon de S. M. Impériale en Allemagne et gouverneur de Landau » (28 mars). —Fol. 38. Obsèques de l'Empereur à Saint Jean. Les gouverneurs ont pris place dans les « formes » du chœur du côté de l'Evangile, et les chanoines du côté de l'Epître. Le duc de Lorraine a pris place au-dessus des formes du côté de l'Epître. — Fol. 38 v°. Requête du docteur Lion auditeur du camp du duc de Lorraine, réclamant les quantités de poudre promises au général Gallas — Il est répondu que la cité n'a rien promis au général, qu'elle est elle-même si dépourvue de poudre qu'elle est obligée d'en faire venir de Suisse (29 mars).— Fol. 39 v°. Même requête présentée par les conseillers Buson et Lampinet ; on y fait une réponse identique. — Fol. 39. Versement de 15000 francs fait par Denis Euvrard, provenant de la vente des marchandises des marchands français. — Fol. 40 v°. Demande d'entrée dans la cité pour soixante-dix soldats à cheval du régiment du marquis de Saint-Martin, qui avaient envoyé ici l'argent provenant de Brisach. — L'autorisation est accordée à condition qu'ils paieront leur logis et partiront le lendemain (31 mars). — Fol. 41 v°. Réception comme citoyen de Denis Ligier, cordonnier, de Sancey le-Long (2 avril). — Fol 42-43. Requête présentée par Dom Gabriel de Toledo, au nom du duc de Lorraine et du marquis de Saint Martin tendant à obtenir de la cité la fourniture de chevaux et de charretiers pour la conduite du canon qui a été amené de Gray à Gy. — Accordé (3-5 avril). — Fol. 44-45 v°. Plaintes des vingt-huit au sujet de la réduction de moitié de la ration de l'ordinaire du sel. — On

répond que c'est une mesure générale pour tout le pays pendant six mois. — Réception à titre gratuit comme citoyen de noble Claude François Brisen, de Baume, en reconnaissance des services rendus par lui à la cité comme enseigne de la compagnie des étrangers (6-7 avril).— Fol. 51. Audience accordée à M. de Moleur, secrétaire du duc de Lorraine. Il fait connaître, au nom du duc, que l'ennemi a dans le pays des forces allant jusqu'à 10.000 soldats. Le duc est prêt à exposer sa propre personne pour la défense du pays et pour l'affection qu'il porte à l'Empereur et au Roi Catholique. Mais il voudrait que la ville l'assiste de quarante à cinquante chevaux pour conduire du canon (20 avril). — Fol. 52. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables. Il est impossible à la cité de faire la fourniture demandée par le duc de Lorraine, en raison de la pénurie des chevaux ; le peu que l'on possède est employé à l'entretien du commerce et à la réparation des murailles. C'est à grand peine que l'on a pu trouver trente-neuf chevaux pour la conduite du canon qui était à Gy et il a fallu faire deux voyages. Les chevaux servent encore à la conduite des vivres et munitions aux villes de Gray, Dole et Vesoul. — Quatre commis sont envoyés porter cette réponse au duc de Lorraine — Fol. 53. Service pour l'Empereur fait par la cité en l'église des Cordeliers (21 avril). — Fol. 54. Insistance du duc de Lorraine afin d'obtenir des chevaux pour le transport de son canon; sinon il ne pourra partir à l'armée et ses soldats devront rester dans le voisinage de la cité (22 avril). — Fol. 54 v°. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables. Il est décidé que « pour n'altérer aucunement la bonne volonté du duc », on lui fera acheter dans la cité ou hors de la cité vingt chevaux, jusqu'à concurrence de 3.000 francs (23 avril).— Fol. 56. Invitation adressée au duc de Lorraine d'assister aux obsèques de l'Empereur aux Cordeliers : il sera placé au choeur d'en haut, près de la chapelle du Cordon et il lui sera dressé un dais de frise noir (24 avril). — Fol. 57 v°. Cérémonie des obsèques de l'Empereur aux Cordeliers. Description de la cérémonie. Le duc de Lorraine, vêtu de noir, y assistait (26 avril). — Fol. 59. Continuation des obsèques en présence du duc de Lorraine. Harangue funèbre prononcée par Claude Pétremand, docteur ès-droits, fils de Pierre Pétremand, ancien gouverneur (27 avril). — Fol. 61 v°. Départ du duc de Lorraine qui est allé rejoindre avec ses troupes le marquis de Saint-Martin « en intention de choquer l'ennemi ». — Procession générale et prières pour obtenir le succès de leurs armes. — Fol. 62. Lettres au duc de Lorraine pour l'informer qu'on tient vingt cinq chevaux à sa disposition et le prier d'en prendre livraison (29 avril). — Fol. 63. Ordre pour la procession générale qui doit avoir lieu le lendemain. Elle partira de la cathédrale Saint Etienne et ira jusqu'à la fontaine de la Madeleine ; on y portera le Saint Suaire. La messe sera dite à Saint-Etienne. Les rues et maisons de la ville seront décorées. Les six principaux officiers de l'hôtel consistorial porteront chacun un flambeau blanc ardent autour du Saint Suaire pendant la procession (30 avril). — Fol. 65. Lettres du duc de Lorraine (non transcrites) (3 mai). — Fol. 65 v°. Messe aux Cordeliers (4 mai). — Fol. 66. Messe aux Jacobins (5 mai). — Fol. 66 v°. Messe aux Carmes (6 mai). — Fol. 67. Lettres du sieur de Mercy, reçues par le duc de Lorraine arrivé aujourd'hui de l'armée. D'après ces lettres, Weimar et les Français seraient entrés dans la province, du côté du bailliage d'Amont, conduisant du canon, et il est à craindre qu'ils ne marchent tout droit contre la cité. Le duc estime nécessaire de faire partir sans délai deux messagers, l'un vers le marquis de Saint-Martin, l'autre vers M. de Mercy, mais comme les portes sont déjà fermées, il prie les gouverneurs de les faire rouvrir. — Les gouverneurs répondent qu'on n'a jamais fait réouverture des portes avant minuit, mais Dom Gabriel de Toledo, ambassadeur du roi d'Espagne, vient insister en personne, déclarant qu'un retard d'une heure pourrait causer un grand dommage à la province et à la cité : il demande l'ouverture des portes Notre-Dame et de Battant. — Les gouverneurs autorisent seulement l'ouverture du guichet de la porte d'Arènes pour les deux messagers ; celui qui devait sortir par la porte Notre-Dame passera l'eau à Velotte et on envoie à cet effet un mandement aux échevins de Velotte (6 mai, 9 heures du soir). — Fol. 68. Messe aux Capucins (7 mai). — Fol. 68 v°. Messe aux Minimes (8 mai). — Fol. 69 v°. Avis du décès à Bruxelles de l'archevêque François de Rye. — Messe aux Jésuites (9 mai). Fol. 70. Avis d'après lequel le Chapitre a fait apposer ses sceaux sur le palais archiépiscopal. Attentat (11 mai).- Fol. 72. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables au sujet de l'attentat commis par le Chapitre. Les chanoines veulent par ce moyen s'attribuer une juridiction qu'ils n'ont pas. Lors de la mort du précédent archevêque, ils ont déjà voulu agir ainsi, mais les gouverneurs ont fait lever les sceaux. L'administration de l'archevêché ne leur appartient pas. Si l'attentat n'est pas réparé demain, ordre sera donné d'enlever les sceaux du Chapitre et de les remplacer par ceux de la cité (13 mai). — Fol. 73 v°. Incendie dans la maison de Claude Guillemin, docteur ès-droits, rue du Bourg (14 mai).— Fol. 74. Visite de commis du Chapitre avisant que celui-ci fera dimanche prochain une procession générale pour demander à Dieu de vouloir inspirer une bonne élection d'archevêque — Pour l'affaire des sceaux, ils prient les gouverneurs d'envoyer des commis afin de voir leurs actes capitulaires (13 mai). — Fol. 77. Barre signifiée à Cabot, l'un des commis près du Chapitre, pour sa fréquentation avec Baptiste Chevannay, décédé de la contagion le jour d'hier. — « Palais de l'Archevêque. — Sceaux. — Rapport.—Commis » (actes non transcrits). — Ordre de tirer, samedi prochain, après l'élection de l'archevêque, les cinq canons qui sont à Saint-Etienne (20 mai). — Fol. 79 v°. Décision du Chapitre, à la demande des gouverneurs, de faire l'ostension du Saint-Suaire pour la consolation des étrangers venant dans la cité (22 mai). — Fol. 80 v°. Election à l'unanimité du haut doyen du Chapitre Claude d'Achey comme archevêque de Besançon. Commis envoyés pour le féliciter. Rapport des commis envoyés vers l'archevêque ; ils lui ont rappelé sa qualité de citoyen, fils et petit-fils de gouverneurs de la cité. — L'archevêque a manifesté son désir de voir le corps ecclésiastique et la cité vivre dans une mutuelle

intelligence, et a promis d'y donner tous ses soins (23 mai).— Fol. 82. Décès de Jean Belin, trésorier de la cité. La cité fournira à ses obsèques une demi-douzaine de torches armoiriées (26 mai). Fol. 84. Passage, à la requête du marquis de Saint-Martin, d'une compagnie de trente Irlandais, qui devront ressortir par la porte Notre-Dame. La cité accorde le passage pour la dernière fois (28 mai). —Fol. 84 v°. Election comme trésorier de Nicolas Grandmougin : il devra être confirmé chaque année (29 mai).—Fol. 85 v°. Réception d'Antoine Villard comme maître orfèvre (30 mai). — Fol. 86 v°. Rapport du président au sujet de canonnières allemands qui s'étaient présentés la veille au soir à la Porte Taillée, pour aller à Morre où ils étaient envoyés tenir quartier par le duc de Lorraine. Le portier a refusé la sortie, mais le duc de Lorraine a requis qu'on les laissât sortir aujourd'hui. — Les gouverneurs décident d'envoyer remontrer au duc l'inconvénient d'installer ces canonnières à Morre, à l'embouchure des chemins de la montagne, par où passent tous ceux qui apportent des vivres en la cité et qui dès lors n'en voudront plus apporter (31 mai).